

Le 2 septembre 1769 - Desroches au ministre : le Réduit

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°61

Desroches estime que le Roi n'a nul besoin d'acquérir le domaine du Réduit, mais lui-même apprécie beaucoup d'y résider et demande à pouvoir l'acquérir à titre personnel.

On est assez étonné que Desroches s'interroge sur l'intérêt d'acquérir de la Compagnie des Indes le domaine du Réduit. La question s'était déjà posée du temps de son prédécesseur, Dumas, qui en désaccord avec Poivre, lui écrivait le 26 octobre 1767 : « Je prends sur moi personnellement la prise de possession du Réduit pour la compte du Roi. ». Donc Dumas s'y était installé, y avait fait faire des travaux, mais tout cela dans un flou toujours présent à l'arrivée de Desroche.

Au Port-Louis Isle de France, le 2 septembre 1769

Le Réduit.

Monseigneur,

Depuis mon arrivée je cherche à prendre un parti sur ce que je dois avoir l'honneur de vous mander au sujet de Réduit, sans me laisser aller aux préventions qui pourraient m'abuser moi-même. Après avoir tout compensé, je crois qu'il est inutile, et même à charge pour le Roi, de faire cette acquisition qui entraînerait des frais d'entretien immenses. Cependant je vous avoue, Monseigneur, que je suis singulièrement attaché à cet endroit, que j'y suis venu trois fois y chercher de la tranquillité et les moyens de travailler nettement et paisiblement. J'y fais quatre fois plus de besogne que dans le port, et je la fais sans être troublé ; d'ailleurs, j'en suis si à portée que je conduis le port au moins aussi bien que lorsque j'y suis et que chacun cherche à me préoccuper de ses idées.

J'ai fait fouiller les bois du Réduit ; je voulais y établir les ateliers de l'artillerie ; on m'a assuré que tous les bois sont dévastés, et qu'il n'en reste plus qui soient propres aux travaux du Roi.

J'ai voulu y loger 200 hommes de troupes, il s'est trouvé à cela des difficultés très grandes par les dépenses énormes qu'il aurait fallu faire pour les réparations qui n'auraient encore abouties à rien de solide.

D'ailleurs je suis persuadé, après y avoir été, que la demeure naturelle du Gouverneur de cette île, pour vivifier la partie militaire, comme la partie cultivatrice, est au Piton du milieu ; et il ne faut là pour le loger qu'une baraque de bois et une grange en feuillée pour qu'il y puisse donner à manger aux officiers qui y seraient assemblés avec les troupes, dont le dépôt principal doit être là.

J'ai déjà ouvert une route qui mène en moins de 4 heures, du Port Louis au Piton ; une autre route plus courte encore, du Piton à Flacq ; et enfin, j'en vais faire ouvrir une à peu près semblable, du Grand Port à ce même Piton.

Lorsque les troupes y seront baraquées, je leur ferai ouvrir une route militaire, peut-être même en patte d'oie, du Piton à la Grande savane.

Je sors un moment de mon propos pour avoir l'honneur de vous rendre compte que ces ouvertures exécutées ou projetées ont donné une nouvelle âme aux colons qui envisagent par là de cultiver les plus belles et les meilleures terres de l'île qui étaient en pure perte.

Je reviens, Monseigneur, au Réduit. J'ose vous avouer que je suis attaché à cet endroit que je voudrai habiter dans les intervalles où ma présence ne serait pas nécessaire ailleurs, et où l'intempérie ne permet pas de rester au Port.

La Compagnie le portera fort haut si le Roi se le réserve ; au contraire, ne sachant quel parti en tirer si le Roi l'abandonne, elle le donnera à bon marché à un particulier. Si vous voulez bien me permettre d'être ce particulier, j'en tirerai parti, parce que je m'associerai à quelque bon habitant qui y mettra des forces, et à qui j'en laisserai le produit, en compensation des réparations et de l'entretien.

Je soumetts tout ceci à votre décision, mais je crois qu'il ne convient pas que le Roi conserve le Réduit pour son compte, qu'il est nécessaire que j'aie une maison décente hors du port, et que le Réduit, abstraction faite du goût que j'y ai pris, est le seul endroit propice à cela.

Au surplus, je n'ai fait part à personne de mon idée, pas même à M. Poivre, ni à aucun des directeurs de la Compagnie. Je n'ai pas même encore envisagé le particulier avec lequel il me conviendrait de m'associer. C'est d'ailleurs une chimère qui deviendrait très coûteuse et qui n'aboutirait à rien, d'établir un jardin d'histoire naturelle au Réduit. Il y fait froid, il y pleut presque toujours, et toute sorte de culture ne peut pas y réussir. D'ailleurs aujourd'hui les jardins de tous les habitants aisés sont remplis de plantes étrangères, curieuses ou utiles, surtout celui de M. Poivre qui apporte à cet objet une attention singulière et des connaissances très sûres. Voilà en effet le véritable et le seul moyen de naturaliser dans cette colonie les plantes étrangères qui peuvent dans la suite contribuer à la rendre riche.

Cependant pour remplir le projet que M. Poivre vous a proposé, nous allons établir le Sr Grézy¹ au Réduit ; mais c'est précisément ce qui m'a ouvert les yeux sur l'entretien immense de cet endroit, car j'ai vu qu'il coûte prodigieusement pour défricher la terre, que les arbrisseaux et les herbes avaient entièrement gâtée, et pour ce qui me regarde, à peine ai-je pu mettre depuis 3 mois, un seul carré du jardin en état de me rapporter des légumes, parce que je n'ai pas voulu que l'on tirât des hommes utiles aux travaux du Roi, pour un objet qui ne pourrait servir qu'à moi.

Aujourd'hui je profite des forces qu'un particulier a prêtées pour établir le Sr Grézy, et je m'en sers en même temps pour mettre mon jardin en valeur.

En attendant vos ordres, Monseigneur, voici le plan que je suivrai aussitôt que *le Sphinx* sera parti. Je m'ouvrirai secrètement au chef du Bureau du Commerce² du désir de faire cette acquisition. Suivant ce qu'il me dira, je déterminerai mon marché avec lui, sous votre bon plaisir, en rendant tout nul si vous ne l'approuvez pas, et alors je chercherai à faire l'association dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

J'ai oublié de vous rendre compte que le terrain du Réduit tout compris, ne contient que 312 arpents, c'est-à-dire environs 200 journaux de Bretagne.³

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *

¹ Guillaume Gresy, apothicaire-major à l'île de France (1767/1785) Dossier personnel en A.N. Col E/212.

Il avait été prévu un temps que le Sr Gresy, s'occupe d'un jardin de botanique à établir au Réduit. Projet non réalisé. (Mentionné en A.N. Col E/212, vue 494.)

² Le chef du Bureau du Commerce est le directeur de la Compagnie des Indes sur l'île.

³ 1 arpent colonial mesure 4.221 m², 312 arpents représentent donc 131,7 hectares. *Le journal de Bretagne* est très proche du demi-hectare, c'est donc environ 300 journaux de Bretagne qu'il fallait écrire.